

Avec le prélèvement automatique, vos règlements en toute tranquillité !

Madame, Monsieur,

Pour vous faciliter une gestion de trésorerie qui peut être fastidieuse et afin de répondre à l'attente de nombreux parents d'élèves, la mairie de L'ISLE D'ESPAGNAC vous propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal les factures relatives à l'accueil périscolaire.

Le prélèvement automatique est, en effet, un moyen de paiement :

SÛR : vous n'avez plus de courrier à envoyer ou à vous déplacer en mairie pour régler votre facture. Vous êtes sûr de payer à la date limite indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent(e).

SIMPLE : vos factures vous sont adressées comme par le passé ; vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

SOUPLE : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale... un simple coup de téléphone au service Education de la mairie pour nous avvertir et transmettre un nouveau RIB.

LA MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Il vous suffit de nous retourner, en mairie, l'autorisation de prélèvement complétée et signée (la demande d'adhésion au prélèvement mensuel automatique et le mandat de prélèvement SEPA), accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou postal (R.I.B.).

Les prélèvements auront lieu au 5 du deuxième mois suivant le mois de facturation (ex : facturation de septembre prélevée au 5 novembre et ainsi de suite).

Si vous souhaitez plus d'information, n'hésitez pas à contacter le service Education de la mairie au 05.45.38.62.00 ou par mail à l'adresse suivante : education@mairie-lisledespagnac.fr

Soucieux de vous satisfaire et de vous simplifier au maximum les démarches, nous espérons que vous serez nombreux à y adhérer.

Avec nos meilleures salutations.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué à l'éducation,



Jean-Christophe PEBRE

**DEMANDE D'ADHESION AU PRELEVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE
POUR LE REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA MAIRIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable légal du ou des enfant(s) :

Nom et prénom : Ecole : Classe :

Nom et prénom : Ecole : Classe :

Nom et prénom : Ecole : Classe :

Domicilié(e) :

.....
.....
.....

demande à **bénéficier du prélèvement mensuel automatique pour le règlement des factures de l'accueil périscolaire** selon les modalités et conditions ci-après :

- J'autorise la Mairie de L'ISLE D'ESPAGNAC à prélever mensuellement sur mon compte bancaire le règlement des factures de l'accueil périscolaire ;
- La Mairie de L'ISLE D'ESPAGNAC s'engage à me faire parvenir la facture présentant le montant à régler ainsi qu'un échéancier des prélèvements ;
- Je m'engage à approvisionner mon compte bancaire de sorte que le prélèvement puisse avoir lieu aux dates indiquées dans l'échéancier ;
- Je suis informé(e) qu'en cas d'incident de paiement ou de rejet, un nouveau prélèvement sera présenté le mois suivant augmenté du montant de l'impayé. A partir du troisième rejet, il y sera automatiquement mis fin par les services de la Mairie de L'ISLE D'ESPAGNAC ;
- Il est convenu que mon adhésion au dispositif de prélèvement mensuel automatique est permanente et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit annulée, par écrit, par moi-même ou par la Mairie de L'ISLE D'ESPAGNAC ;
- Je déclare avoir pris connaissance des modalités et conditions générales de mise en place du prélèvement mensuel automatique pour le règlement des factures de l'accueil périscolaire.

Fait à le.....

Signature du Demandeur

Précédée de la mention « lu et approuvé »

